



METTRE EN PLACE LE DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS (DUERP)

[Dernière mise à jour : janvier 2026]

Contexte

Au-delà des obligations réglementaires, le DUERP est au cœur de la démarche de prévention des risques professionnels et son pilotage permet d'améliorer la sécurité et la santé au travail et plus globalement les conditions de travail.

Objectifs de la formation

À l'issue de la formation, le participant sera capable de **mettre en pratique des connaissances, méthodes et outils pour mettre en place le DUERP.**

Les points clés de la formation

- Prendre du recul sur ses pratiques en matière de prévention des risques professionnels
- Acquérir ou actualiser ses connaissances
- Maîtriser les étapes clés pour mettre à jour son document unique
- Comprendre le lien entre démarche de prévention et qualité de vie au travail

Public concerné

Cette formation s'adresse à toute personne désignée pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels.

Prérequis

Cette formation ne nécessite pas de prérequis.

Méthodes pédagogiques

Pédagogie active et interactive mixant concepts et méthodes, échanges, quiz juridiques, analyses de conformité et exercices pratiques.

Modalités d'évaluation

Le formateur évalue la progression du participant tout au long de la formation au moyen des méthodes pédagogiques.

Le participant complète un test de positionnement en amont et en aval pour valider les compétences acquises.



Modalités pratiques

Durée : 1 jours soit 7 heures.

Format : en présentiel en interentreprises dans nos locaux ou en intra-entreprise (lieu à définir).

Programmation : selon notre planification semestrielle pour une interentreprises ou à définir ensemble pour une intra-entreprise.

Modalités et délais d'accès

En interentreprises : la planification est accessible sur notre site Internet. Les inscriptions sont possibles jusqu'à 2 semaines avant le début de la formation, dans la limite des places disponibles.

En intra-entreprise : notre organisme de formation s'engage à vous répondre sous 72 heures. Sauf cas particulier, le délai pour la mise en place d'une formation est habituellement de 2 mois.

Qualiopi

NEOPTIMA est **certifié QUALIOPI** au titre de la catégorie actions de formation.

Certificat Qualiopi N°21FOR00471.1

Accessibilité

Un ou des stagiaires sont en situation de handicap ?

Contactez Marie-Laure LAUTIER – Référente handicap – pour étudier les besoins en adaptation des moyens pédagogiques et/ou logistiques et la faisabilité de votre demande.

Tarifs

En interentreprises : 300 euros nets* par stagiaire.

En intra-entreprise : tarif sur demande (un devis personnalisé vous sera proposé après analyse de votre besoin).

* Honoraires exonérés de TVA en vertu de l'article 261 du Code Général des Impôts relatif à la formation professionnelle continue.

Contacts

Pour obtenir le programme détaillé, toute information complémentaire ou vous inscrire, contactez-nos formatrices Florence LAMY ou Marie-Laure LAUTIER :

- NeoptimaRH@neoptima.com
- 04.11.95.00.62